

États financiers de

**L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU  
PERSONNEL MUNICIPAL**

Le 31 décembre 2025

Le 26 mai 2026

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

À l'intention des membres de  
L'Institut professionnel du personnel municipal :

### *Opinion*

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Institut professionnel du personnel municipal ( « l'Institut » ), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des variations des capitaux des membres, des revenus et des dépenses et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

À notre avis, les états financiers présentent équitablement, à tous égards importants, la situation financière de l'Institut professionnel du personnel municipal au 31 décembre 2025, et les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Justification de l'Opinion*

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport portant sur les responsabilités du vérificateur pour la vérification des états financiers. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux exigences éthiques qui sont pertinentes à la vérification des états financiers au Canada, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques en conformité avec ces exigences. Nous estimons que les preuves de vérification que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion relative à la vérification.

### *Autres renseignements*

La direction prend en charge les autres renseignements. Les autres renseignements renferment le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et le rapport du vérificateur à leur sujet. Le rapport annuel devrait être mis à notre disposition après la date du présent rapport du vérificateur.

Notre avis sur les états financiers ne couvre pas les autres renseignements et nous ne formulons aucune conclusion exprimant une assurance à ce sujet.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, nous avons la responsabilité de lire les autres renseignements et, ce faisant, de déterminer si les autres renseignements sont sensiblement incompatibles avec les états financiers ou nos connaissances acquises lors de la vérification ou s'ils semblent faire l'objet d'une fausse déclaration. Lorsque nous lisons le rapport annuel, si nous concluons qu'il y a une déclaration importante erronée, nous sommes tenus de communiquer cette information aux personnes chargées de la gouvernance.

### *Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au référentiel d'information financière applicable ainsi que du contrôle interne, comme jugé nécessaire par la direction, pour permettre la préparation des états financiers qui sont exempts d'inexactitudes significatives en raison de fraude ou d'erreur.

Dans le cadre de la préparation de ces états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre ses activités en divulguant, le cas échéant, les questions liées à la poursuite de ses activités et en utilisant le principe comptable pour poursuivre ses activités, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser les opérations, ou encore qu'il n'y a pas d'autre solution réaliste que de le faire. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de superviser le processus d'établissement de rapports financiers de l'Institut.

### *Responsabilités du vérificateur pour la vérification des états financiers*

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, et à émettre un rapport de vérificateur qui comprend notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification du Canada permette toujours de détecter une inexactitude significative lorsqu'une telle inexactitude existe. Les fausses déclarations peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification conformément aux normes de vérification du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification.

En outre, nous:

- déterminons et évaluons les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, concevons et appliquons des procédures de vérification permettant de répondre à ces risques, et recueillons des justificatifs constituant une base suffisante et appropriée sur laquelle fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une fausse déclaration importante résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une erreur, car la fraude peut comprendre la collusion, la contrefaçon, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou la dérogation du contrôle interne;
- acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification adaptées à la situation et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- déterminons la pertinence des politiques comptables utilisées, ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables et des divulgations connexes formulés par la direction;

- concluons que la pertinence de l'utilisation que fait la direction du principe de continuité des activités pour la comptabilité est appropriée et, sur la base des justificatifs recueillis, s'il existe une incertitude importante en ce qui concerne les événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre ses activités. Si notre conclusion est qu'il existe une incertitude importante, nous devons attirer l'attention, dans notre rapport du vérificateur, sur les données correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces données sont insuffisantes, nous devons modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les justificatifs recueillis jusqu'à la date de notre rapport du vérificateur. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener l'Institut à cesser la poursuite de ses activités;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les données fournies, et déterminons si la manière dont les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents reflète une présentation juste et raisonnable.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de la vérification ainsi que les résultats importants, y compris toute lacune importante dans le contrôle interne que nous établissons lors de notre vérification.

A handwritten signature in black ink that reads 'HWPartners' in a cursive, flowing script.

HW PARTNERS LLP  
Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Ottawa, Ontario

# L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

État de la situation financière

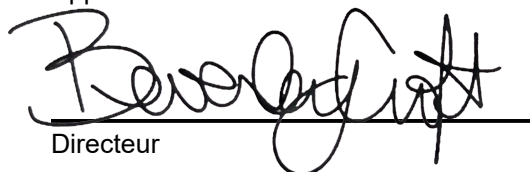
Le 31 décembre 2025, avec chiffres comparatifs pour 2024

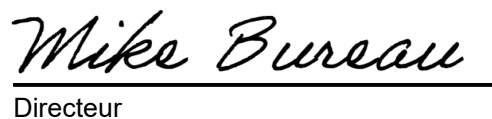
	2025	2024
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs actuels</b>		
Flux de trésorerie	293 997 \$	265 516 \$
Comptes débiteurs	18 725	59 853
Charges payées d'avance	6 040	11 529
	318 762	336 898
Placements à long terme (remarque 2)	4 352 508	3 926 971
Immobilisations (remarque 3)	22 875	25 404
	4 694 145 \$	4 289 273 \$

## Passifs et capitaux des membres

<b>Passif à court terme</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	153 666 \$	137 623 \$
<b>Engagements (remarque 4)</b>		
<b>Capitaux des membres</b>		
Réserve non affectée	1 864 556	1 426 650
Réserve affectée aux activités stratégiques	2 350 000	2 350 000
Réserve affectée à l'exploitation	325 923	375 000
	4 540 479	4 151 650
	4 694 145 \$	4 289 273 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration

  
Directeur

  
Directeur

# L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

## État des variations des capitaux des membres

L'exercice s'est terminé le 31 décembre 2025, avec chiffres comparatifs de 2024

2025	Réserve non affectée	Réserve affectée aux activités stratégiques	Réserve affectée à l'exploitation	Total 2025
Capitaux des membres, début de l'exercice	1 426 650 \$	2 350 000 \$	375 000 \$	4 151 650 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	96 580	252 031	40 218	388 829
Transferts entre réserves	292 249	(252 031)	(40 218)	-
Transferts à partir de réserves à accès restreint interne	49 077	-	(49 077)	-
Capitaux des membres, fin de l'exercice	1 864 556 \$	2 350 000 \$	325 923 \$	4 540 479 \$

2024	Réserve non affectée	Réserve affectée aux activités stratégiques	Réserve affectée à l'exploitation	Total 2024
Capitaux des membres, début de l'exercice	900 538 \$	2 350 000 \$	375 000 \$	3 625 538 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	126 927	344 251	54 934	526 112
Transferts vers les réserves affectées en interne	399 185	(344 251)	(54 934)	-
Capitaux des membres, fin de l'exercice	1 426 650 \$	2 350 000 \$	375 000 \$	4 151 650 \$

# L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

État des revenus et des dépenses

L'exercice s'est terminé le 31 décembre 2025, avec chiffres comparatifs de 2024

	2025	2024
Revenus		
Frais d'adhésion	1 905 303 \$	1 871 568 \$
Revenus de placement	245 336	196 634
	2 150 639	2 068 202
Dépenses		
Administration and services	1 455 660	1 278 479
Honoraires professionnels	224 964	186 697
Conseil d'administration	45 006	43 991
Comités - Adhésion	27 219	27 375
Amortissement	8 961	5 548
Total des dépenses	1 761 810	1 542 090
Excédent des revenus sur les dépenses	388 829 \$	526 112 \$

# L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

État des flux de trésorerie

L'exercice s'est terminé le 31 décembre 2025, avec chiffres comparatifs de 2024

	2025	2024
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	388 829 \$	526 112 \$
Éléments hors trésorerie :		
Charges d'amortissement	8 961	5 548
Gain non réalisé de la juste valeur de marché des placements à long terme	(106 160)	(93 604)
Changements dans les soldes du fonds de roulement hors trésorerie (remarque 5)	62 660	(8 093)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>354 290</b>	<b>429 963</b>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(6 432)	(27 586)
Produit de la vente de placements à long terme	205 000	-
Achat de placements à long terme	(524 377)	(453 030)
<b>Flux de trésorerie utilisés dans des activités d'investissement</b>	<b>(325 809)</b>	<b>(480 616)</b>
Augmentation (diminution) du flux de trésorerie	28 481	(50 653)
Flux de trésorerie, début de l'exercice	265 516	316 169
<b>Flux de trésorerie, fin de l'exercice</b>	<b>293 997 \$</b>	<b>265 516 \$</b>

# L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

---

## Structure organisationnelle et type d'activités

L'Institut professionnel du personnel municipal ( « l'Institut » ) fournit un soutien à ses membres dans la négociation et l'administration de leurs droits en vertu de leurs conventions collectives respectives.

En tant qu'organisation syndicale, l'Institut est exonéré d'impôt en vertu de l'article 149(1)(k) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## 1. Principes comptables importants

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

### Constatation des revenus

Les frais d'adhésion non affectées sont comptabilisés comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à percevoir peut être raisonnablement assuré.

Les revenus de placements sont composés de ce qui suit :

- Les revenus de dividendes et d'intérêts gagnés sur les placements de portefeuille qui sont comptabilisés au moment où ils sont reçus dans le portefeuille de placements;
- Les gains et pertes réalisés sur la vente de placements comptabilisés au moment de la cession de l'investissement; et
- Les gains et pertes non réalisés sur la réévaluation des placements à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière.

### Flux de trésorerie

Selon la politique de l'Institut, les soldes bancaires doivent être divulgués sous la rubrique « Flux de trésorerie ».

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est fondé sur la durée de vie respective des actifs selon les méthodes et les taux et la durée suivantes :

Actif	Méthode	Taux et durée
Matériel informatique	Solde décroissant	55 %
Mobilier et accessoires	Solde décroissant	20 %
Améliorations locatives	Amortissement-linéaire	Durée du bail

La moitié du montant annuel est réclamé au cours de l'année d'acquisition.

# L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

---

## Utilisation d'estimations

La préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes à but non lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice courant. Ces estimations font l'objet d'un examen périodique et des ajustements sont apportés sur l'état des revenus et dépenses comme appropriés dans l'exercice concerné.

Des estimations importantes comprennent l'exhaustivité des comptes fournisseurs et charges à payer.

## Instruments financiers

### Évaluation des instruments financiers

L'Institut évalue d'abord ses actifs et passifs financiers à la juste valeur.

Par la suite, l'Institut évalue tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti, à l'exception des placements à long terme, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des revenus et dépenses.

Les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti comprennent les flux de trésorerie et les comptes débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût d'amorti comprennent les comptes fournisseurs et les charges à payer

### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation. Le montant de la dépréciation est constaté dans l'état des revenus et dépenses. La perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement ou en ajustant le compte de provision, à condition qu'elle n'excède pas la somme qui aurait été rapportée à la date de reprise, si la dépréciation n'avait pas été constatée précédemment. Le montant de la reprise est constaté dans l'état des revenus et des dépenses.

### Coûts de transaction

L'Institut reconnaît ses coûts de transaction de l'actif net dans la période où ils sont engagés. Toutefois, les instruments financiers qui ne seront pas ultérieurement évalués à la juste valeur sont réglés par les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur origine, émission ou hypothèse.

# L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

## Prestations futures aux employés

L'Institut a financé un régime multi-employeur à prestations déterminées offrant des prestations de retraite à neuf de ses employés. Le régime est administré par OMERS Administration Corporation et est comptabilisé comme un régime à cotisations définies car les gestionnaires de fonds ne disposent pas de suffisamment d'informations pour le comptabiliser comme un régime à prestations déterminées. Le montant pour lequel l'Institut est tenu de verser au régime n'est pas quantifié.

## 2. Placements à long terme

Les placements à long terme sont composés de divers placements et liquidités détenues par RBC Dominion valeurs mobilières et Scotiabank.

	2025	2024
Flux de trésorerie	855 \$	2 700 \$
Obligations et CPG	3 591 738	3 274 195
Équité	438 715	352 519
Compte d'épargne-placement	321 200	297 557
	4 352 508 \$	3 926 971 \$

Les montants ci-dessus sont évalués à la juste valeur. Le coût au 31 décembre 2025 était de 4 095 758 \$ (2024: 3 763 813 \$).

## 3. Immobilisations

	2025		2024	
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Matériel informatique	33 378 \$	28 172 \$	5 206 \$	6 476 \$
Mobilier et accessoires	19 466	6 373	13 093	12 521
Améliorations locatives	7 322	2 746	4 576	6 407
	60 166 \$	37 291 \$	22 875 \$	25 404 \$

# L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

---

## 4. Engagements

Les futurs versements minimaux du loyer exigés en vertu des baux pour les locaux qui ont une durée résiduelle du contrat de location supérieure à une année à compter du 31 décembre 2025 sont comme suit :

	Locaux
2026	67 696 \$
2027	67 696
2028	33 848
	<hr/> 169 240 \$ <hr/>

L'Institut a une lettre de crédit en vigueur au montant de 62 500 \$ (2024: 62 500 \$) relatif à un régime de retraite des employés avec OMERS Administration Corporation à la fin de l'exercice.

## 5. Changements dans les soldes du fonds de roulement hors trésorerie

Les changements dans les soldes du fonds de roulement hors trésorerie ont fourni (utilisé) le flux de trésorerie comme suit :

	2025	2024
Comptes débiteurs	41 128 \$	(31 803) \$
Charges payées d'avance	5 489	(4 965)
Comptes fournisseurs et charges à payer	16 043	28 675
	<hr/> 62 660 \$ <hr/>	<hr/> (8 093) \$ <hr/>

## 6. Instruments financiers

### Risque et concentrations

L'Institut est exposé à divers risques avec ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure du risque qui tient compte du niveau d'exposition et de concentrations à la date de l'état de la situation financière, soit le 31 décembre 2025.

# L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

---

## Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte financière à l'autre partie en omettant de s'acquitter d'une obligation. Le risque de crédit principal de l'Institut a trait à ses comptes débiteurs. L'Institut accorde un crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis qu'il n'y a pas eu de changement du risque lié au crédit depuis le 31 décembre 2024.

## Risque lié à la liquidité

Le risque lié à la liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Institut est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et des charges à payer. L'Institut gère son risque de liquidité en surveillant régulièrement les flux de trésorerie prévus et réels et la responsabilité financière d'emprunt, et en détenant des actifs qui peuvent être facilement convertis en espèces. Les comptes créditeurs sont normalement payés dans les 30 jours. La direction est d'avis qu'il n'y a pas eu de changement du risque lié à la liquidité depuis le 31 décembre 2024.

## Risque lié au marché

Le risque lié au marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier subissent des fluctuations en raison de variations des prix du marché. Le risque lié au marché comprend le risque de devise, le risque de taux d'intérêt et autres risques d'augmentation des prix. L'Institut est principalement exposé au risque de taux d'intérêt et à d'autres risques liés au prix.

## Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier subissent des fluctuations en raison de variations des prix du marché. Les instruments de taux fixe présentent un risque de juste valeur, alors que les instruments de taux variable présentent un risque de trésorerie. L'Institut est exposé à un risque de juste valeur principalement au titre de ses CPG à revenu fixe dont les taux d'intérêt varient de 1,60 % à 4,88 %. Pendant l'année, il y a eu une augmentation du risque lié au taux d'intérêt en raison de l'augmentation des placements à long terme détenus.

## Autre risque lié aux prix

L'autre risque lié aux prix est que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier subissent des fluctuations en raison des variations des prix de la valeur marchande (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque du taux de change), si ces changements sont causés par des facteurs propres à chaque instrument financier ou à son émetteur, ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires qui ont été négociés sur le marché. L'Institut est exposé à d'autres risques par l'entremise des placements en actions et des fonds communs de placement. L'Institut gère son risque de crédit en effectuant un examen continu pour évaluer les modifications apportées aux investissements en vertu de la politique d'investissement de l'Institut. La direction est d'avis qu'il n'y a pas eu de changement à l'exposition ou à la concentration d'autre risque lié aux prix depuis le 31 décembre 2024, car la répartition des investissements en actions et en fonds communs de placement reste dans les limites des seuils politiques.

# L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

---

## 7. Réserves affectées en interne

L'Institut maintient divers comptes de réserve affectés en interne, comme décrit ci-dessous.

La réserve non affectée représente les résultats des opérations qui ne sont pas inclus dans les autres fonds.

La réserve affectée aux activités stratégiques représente les fonds mis de côté par le conseil d'administration pour les coûts imprévus liés à la représentation des membres, de l'Institut ou des projets spéciaux nécessaires. Au 31 décembre 2025, la réserve affectée aux activités stratégiques est redevable de Néant \$ (2024: Néant \$) provenant de la réserve non affectée.

La réserve affectée à l'exploitation doit être maintenue à un niveau équivalent à trois mois de dépenses d'exploitation. Au 31 décembre 2025, la réserve affectée à l'exploitation est redevable de Néant \$ (2024: Néant \$) provenant de la réserve non affectée.

Au cours de l'année, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 49 077 \$ à la réserve non affectée afin de couvrir un complément de salaire pour congé de maternité.